

Le Monde, 2 juillet 2015

Cazeneuve centralise la lutte antiterroriste

Un état-major placé directement auprès du ministre coordonnera les services, afin de corriger les récents ra

Bernard Cazeneuve veut centraliser, sous sa coupe, les services lut- tant contre la menace djihadiste. Le ministère de l'inté- rieur vient de décider la création d'un état-major opérationnel de prévention du terrorisme direc- tement rattaché au cabinet du mi- nistre. Cet organe comprendra des représentants de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi), de la police judiciaire, de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris et de la gendar- merie.

Originalité : les représentants des différents services devraient être choisis parmi les patrons et les commissaires, mais aussi parmi les officiers afin de rester en prise directe avec le terrain. Le ministre a voulu ce dispositif pour corriger les problèmes de concurrence entre les services et améliorer la circulation de l'informa- tion. « Sur les 4 000 individus suivis pour radicalisation ou terro- risme, il ne doit plus y avoir de loupé. Nous devons savoir, sur cha- que suspect, ce qui a été fait à son sujet dans le passé et quel service travaille désormais sur lui », préci- se-t-on, Place Beauvau.

Cette décision n'est pas sans faire grincer quelques dents à la Direction générale de la police na- tionale (DGPN). Car un tel disposi- tif de coordination existe déjà en son sein. Il s'agit de l'Unité de coordination de la lutte antiterrori- sme (Uclat), qui est officielle- ment « en charge de la coordina- tion opérationnelle des services appelés à lutter contre le terro- risme ».

L'Uclat continuera à exister, mais la création du nouvel état- major est un désaveu pour cette unité, qui évolue notamment la menace terroriste et veille à la bonne circulation de l'informa- tion. Le problème tenait peut-être à l'évolution de l'architecture, toujours plus complexe, des ser- vices de police. Depuis sa création en 1984, l'Uclat est rattachée à la DGPN. Mais depuis la réforme du printemps 2014 voulue par le mi- nistre de l'Intérieur de l'époque, Manuel Valls, le service de rensei- gnement de Beauvau, la DCRI, est devenue la DGSi, une direction générale totalement indépen- dante de la DGPN. Désormais, le patron de l'Uclat, le contrôleur gé- néral Loïc Garnier, est supposé su- perviser l'action, notamment, du directeur général de la sécurité in- térieure, Patrick Calvar, lui-même l'égal du propre patron de M. Gar- nier, le directeur général de la po- lice nationale, Jean-Marc Falcone. Pas simple.

Sorti des radars

A la tête du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (majoritaire chez les officiers), Jean-Marc Bailleul soupire : « La création de cet état-major confirme ce qu'on dit depuis sept ans maintenant. On juxtapose des services supposés lutter contre le terrorisme. Ce n'était pas la façon optimale d'ob- tenir des résultats. » Philippe Ca- pon, le patron de l'UNSA-Police, se félicite de ce que le ministre cherche « créer de la fluidité entre les services ».

Les attentats qui ont frappé la France depuis le début de l'année

ont mis en lumière la difficulté à faire travailler les services en commun. Un temps suivi, Saïd Kouachi, l'un des deux tueurs de *Charlie Hebdo*, était sorti des ra- dars en déménageant de Paris à Reims, passant de la compétence de la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP) à celle de la DGSi qui, dé- bordée par la vague de candidats au djihad pour la Syrie, avait né- gligé cet individu d'apparence très calme. Yassin Salhi, l'auteur présumé de l'attentat de Saint- Quentin-Fallavier (Isère), a été fi- ché entre 2006 et 2008 par les Renseignements généraux (RG) comme s'étant radicalisé dans sa ville natale de Pontarlier (Doubs). Mais en 2008, après la suppres- sion de ces services, Salhi n'avait pas retenu l'attention de la Direc- tion centrale du renseignement intérieur (DCRI), supposée pren- dre la relève des RG.

Quelques mois après l'affaire Merah – sept personnes assassi- nées en mars 2012 –, l'Inspection générale de la police nationale constatait déjà, le 23 octobre 2012, que « des marges de progression importantes existent en termes de confiance et de fluidité des échan- ges entre le renseignement inté- rieur et les autres services de police ou de gendarmerie ».

Guerre des polices

Plus récemment, le 8 avril, la com- mission d'enquête du Sénat con- sacrée aux filières djihadistes évo- quait un « retour d'une guerre des polices ». L'une des personnes auditionnées a confié à la com-